

# GUIDE STYLISTIQUE DES COMMUNICATIONS ET DES PRÉSENTATIONS



Orthopaedic Division  
CANADIAN PHYSIOTHERAPY ASSOCIATION  
Division d'orthopédie  
ASSOCIATION CANADIENNE DE PHYSIOTHÉRAPIE



## **Symposium d'orthopédie 2023**

à Winnipeg, au Manitoba

du 27 au 30 avril 2023

au centre des congrès RBC et aux hôtels Delta par Marriott



## Directives de soumission des communications et des présentations

Le Symposium d'orthopédie accepte les soumissions relatives aux deux types de communications et de présentations suivants :

- 1) **Recherche** : Présentation d'une recherche originale dotée d'un comité de lecture, y compris des études scientifiques, des études aléatoires et contrôlées, des études cliniques, des études cas-témoins et des études de cas liées aux systèmes neuromusculosquelettiques.
- 2) **Applications des connaissances** : Présentations axées sur la synthèse des recherches en pratique clinique, qui contribuent à établir des directives sur les pratiques exemplaires et à utiliser les mesures des résultats pour diffuser les connaissances et améliorer l'exercice de la physiothérapie orthopédique. Les présentations porteront sur l'application directe de la recherche et sur l'application des connaissances en fonction d'un raisonnement clinique et du traitement des patients. Les études de cas clinique ou les applications de la recherche en contexte clinique sont fortement encouragées.

Le symposium s'attend à recevoir des soumissions d'une grande qualité professionnelle. En plus d'être évaluées en fonction de leur rigueur scientifique, de leur qualité globale et de la pertinence du contenu, les soumissions sont également évaluées d'après leur style, leur ton et leur formulation. Elles doivent être bien structurées et rédigées en bon français et ne contenir aucune faute de langue, d'orthographe ou de grammaire.

Pour éviter que votre soumission soit rejetée en fonction du style, assurez-vous qu'elle :

- a. ne contient pas d'abréviations ni de jargon technique et que les acronymes utilisés sont d'abord définis.
- b. ne contient pas de citations ni de longs extraits de références.
- c. ne contient ni fautes d'orthographe ni fautes de grammaire.
- d. ne contient pas de liste de puces ou d'autres caractères spéciaux (au besoin, remplacer les puces par des tirets).
- e. contient des phrases courtes, mais complètes (choisissez vos mots avec discernement).
- f. est présentée à la voix active, dans la mesure du possible (p. ex., « La glace limite l'enflure » plutôt que « l'enflure a été limitée par la glace »).
- g. est rédigée au présent lorsqu'il est question des faits établis, tels qu'aux rubriques Buts et objectifs, Pertinence et Conclusion (p. ex., « C'est un facteur important... » au lieu de « C'était un facteur important... »).
- h. est rédigée au passé lorsqu'il est question d'actions particulières et de la présentation des résultats, tels qu'aux rubriques Méthodologie, Analyse et Résultats (p. ex. « L'exercice a réduit le risque de chutes dans le groupe à l'étude » au lieu de « L'exercice réduit le risque de chutes... »).

## Exigences particulières pour les deux types de communications

### 1. Propositions de communications de recherche

- a. Les propositions de communication ou de présentation doivent contenir un maximum de 300 mots. Les soumissions plus longues seront rejetées.
- b. Les rapports doivent reposer sur du travail déjà terminé. Les communications et les présentations relatives à des études « en cours » ou dont la collecte et l'analyse des données ne sont pas terminées ou pas commencées seront rejetées.
- c. Les communications et les présentations doivent être soumises en vue d'une présentation **orale** ou **par affiche**. En cas de présentation orale, la période voulue doit être indiquée (15, 30 ou 60 minutes).
- d. Les communications et les présentations doivent respecter la structure, les rubriques et les spécifications énoncées ci-dessous. Celles qui ne respectent pas exactement cette structure seront rejetées.
  - i. **But, objectif et motivation** : Cette rubrique présente la principale raison d'être de l'étude. Elle donne un aperçu concis de son but, qu'elle établit clairement, évite les énoncés généraux et ne paraphrase pas le titre.
  - ii. **Pertinence** : Cette rubrique explique la pertinence de l'étude pour l'exercice de la physiothérapie. Claire et concise, elle doit cibler le niveau de connaissances de l'auditoire et des évaluateurs.
  - iii. **Méthodologie** : Cette rubrique décrit la population à l'étude (p. ex., information sur les sujets, n=), la méthodologie (p. ex., aléatoire), les résultats cliniques retenus pour évaluer les changements et la technique utilisée pour colliger les données. Elle décrit brièvement la méthodologie utilisée et est assez détaillée pour qu'on comprenne les résultats et qu'on en détermine la validité.
  - iv. **Analyse** : Cette rubrique décrit le type d'analyse utilisé pour interpréter les données (quantitative ou qualitative).
  - v. **Résultats** : Cette rubrique résume les données dérivées des analyses. Elle présente les résultats de la recherche avec clarté, précision et exactitude. Les énoncés vagues et généraux sont à éviter. Les résultats doivent respecter la méthodologie, le but et la motivation de la recherche.
  - vi. **Conclusions et pertinence clinique** : Cette rubrique présente les conclusions logiques et raisonnables et les inférences possibles d'après les résultats et l'analyse des données. Elle énonce clairement les conclusions de l'étude ou de la séance et les répercussions importantes pour la profession de la physiothérapie.

*Note : Si une rubrique est incomplète ou reste vide, la communication ou la présentation sera automatiquement rejetée.*

## **2. Propositions d'application des connaissances**

- a. Les propositions de communication ou de présentation doivent contenir un maximum de 300 mots. Les soumissions plus longues seront rejetées.
- b. La communication ou la présentation doit être soumise en vue d'une présentation orale ou par affiche. En cas de présentation orale, la période voulue doit être précisée (15, 30 ou 60 minutes).
- c. Si la communication est donnée par plus d'un présentateur ou contient plus d'un thème, l'information doit figurer bien en évidence dans la soumission.
- d. Les propositions de communication ou de présentation doivent respecter la structure, les rubriques et les spécifications énoncées ci-dessous. Les communications et les présentations qui ne respectent pas exactement cette structure seront rejetées.
  - i. **But, objectifs et motivation** : Cette rubrique présente la principale raison de donner la présentation. Elle donne un aperçu concis de l'information qui sera présentée pendant la séance et doit inclure un maximum de trois objectifs d'apprentissage. Tous les objectifs d'apprentissage indiquent les améliorations *spécifiques et démontrables* dont profitera l'apprenant. Les phrases indiquant que « les participants découvriront, comprendront... », « seront sensibilisés à... » ou « exploreront de nouvelles approches pour... » sont à proscrire.
  - ii. **Pertinence et population ciblée** : Cette rubrique explique la pertinence de la proposition pour la physiothérapie orthopédique ou un secteur précis de l'exercice ou de la population de patients, de même que pour l'exercice de la physiothérapie. Claire et concise, elle doit cibler le niveau de connaissances de l'auditoire et des évaluateurs.
  - iii. **Description et pièces justificatives** : Cette rubrique décrit le corpus d'où est tiré le matériel présenté. Elle donne un aperçu concis des publications qui appuient le contenu de la séance, mais est assez détaillée pour que l'auditoire ciblé comprenne le contenu de la séance et en détermine la valeur. La qualité des données probantes (analyses systématiques, études aléatoires et contrôlées, études cas-témoins, études de cohorte, avis d'experts, etc.) doit également être précisée.
  - iv. **Contenu général de la séance** : Résumé général du contenu de la présentation.
  - v. **Conclusion et pertinence clinique** : Cette rubrique énonce clairement les conclusions de la communication et ses répercussions importantes pour la profession de la physiothérapie.

*Note : Si une rubrique est incomplète ou reste vide, la communication ou la présentation sera automatiquement rejetée.*

**Date limite pour les soumissions :  
Lundi 26 septembre 2022 (23 h 59 HNE)**

**Renseignements**

Shannon Larkins

Présidente, comité d'examen des communications

Symposium d'orthopédie 2021

slarkins@mymts.net